



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2022

Le conseil municipal de Perche en Nocé, dûment convoqué le 12 octobre 2022, s'est réuni le 19 octobre 2022, à vingt heures trente, sous la présidence de monsieur Pascal PECCHIOLI, maire.

Présents : M. Mme Biffard M., Boucault C., Bourdin G., Chalembert G., Clarenc C., Corlé V., Corbin T., Germond I., Gouault Ph., Guillaume M., Lenaerts P., G., Pecchioli P., Potts O., Sigoigne J., Sorescu G., Verney G.

Absents excusés et représentés :

Madame Mélanie GOUAULT a donné pouvoir à monsieur Philippe GOUAULT

Madame Ophélie GOUDET a donné pouvoir à madame Catherine BOUCAULT

Madame Annick HUBERT a donné pouvoir à monsieur Marin GUILLAUME

Monsieur Gérard OLIVIER a donné pouvoir à monsieur Thierry CORBIN

Monsieur Daniel PISTOLI a donné pouvoir à madame Georgica SORESCU-HINGUE

Monsieur Patrick RIVIERE a donné pouvoir à madame Catherine CLARENC

Madame Agnès VAIL a donné pouvoir à monsieur Guillaume BOURDIN

Absents excusés :

Madame Valérie TASSE-CARRY

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre d'absents non représentés : 1

Ordre du jour :

- Approbation du précédent compte-rendu,
- Désignation d'un(e) secrétaire de séance,
- Modification du temps de travail d'un adjoint technique,
- Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du service public de l'assainissement collectif de l'année 2021,
- Schéma directeur d'assainissement :
 - choix du bureau d'études,
 - demandes de subventions,
- Décision modificative,
- Compte-rendu de la réunion avec le Te61 sur l'éclairage public,
- Questions orales.

En préambule, monsieur le Maire a informé l'assemblée de la réception en mairie le 17 octobre de la lettre de démission de madame Joëlle MASSOLA, conseillère municipale.

Monsieur le Maire a demandé au conseil municipal d'ajouter le point suivant « gratification d'un stagiaire » à l'ordre du jour. Ce qui a été accepté par le conseil municipal à l'unanimité.

1° Approbation du précédent procès-verbal

Le procès-verbal du 28 septembre 2022 a été approuvé à 12 voix pour et 2 voix contre.

2° Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Catherine Boucault a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

3° Modification du temps de travail d'un adjoint technique

Un agent d'entretien en CDD affecté à l'entretien de locaux sur la commune déléguée de Nocé a donné sa démission en juin 2022. Suite à cette vacance de poste, un agent d'entretien titulaire à temps non complet (4.5 H hebdomadaires) en poste dans notre collectivité a proposé sa candidature.

Il convenait donc :

- de supprimer un emploi permanent à temps non complet à 4.5 H hebdomadaires de l'emploi d'adjoint technique à compter du 20 octobre 2022,
- de créer un emploi permanent à temps non complet à 13 H hebdomadaires de l'emploi d'adjoint technique à compter du 20 octobre 2022.

ADOPTÉ : à l'unanimité des votants

4° Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du service public de l'assainissement collectif de l'année 2021

Le RPQS a été communiqué aux conseillers municipaux avec la note préparatoire.

Les volumes d'eau consommés et retraités ont tendance à remonter en 2021 (34 406 m³ en 2020, 38 161 m³ en 2021). A Colonard-Corubert, les volumes d'eau facturés en 2021 étaient bas. Cela s'explique notamment par un décalage entre les relevés et leur facturation, le remplacement en cours de compteurs d'eau et des problèmes de relevés de compteurs effectués par les agents du SIAEP Perche Sud.

Les recettes liées à la facturation de l'assainissement collectif ont augmenté globalement de 4.20 % entre 2020 et 2021.

Le RPQS 2021 est approuvé à l'unanimité des votants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des votants

5° Schéma directeur d'assainissement

- choix du bureau d'études

Monsieur le maire a donné lecture du mail de monsieur Patrick Rivière qui n'a pas participé à cette réunion.

L'agence départementale Ingénierie de l'Orne, missionnée par le conseil municipal dans le cadre d'une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage a lancé cette consultation passée par procédure adaptée en application des articles R2123-1 et R2123-4 du Code de la commande publique. Deux offres ont été déposées.

Au regard des critères de jugement des offres et après vérification de celles-ci, l'agence départementale Ingénierie de l'Orne a proposé de choisir l'offre du bureau d'études DCI Environnement d'un montant de 173 628.90 € H.T. classée en première position.

La commission d'appel d'offres, réunie ce jour, a proposé de retenir la même offre. Ce marché était estimé à 156 000 € H.T. La date limite de remise des offres était fixée au 15 septembre à 12H. Le délai d'exécution global de l'étude est fixé à 30 mois. Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- valeur technique 65 %
- prix : 35 %

Le conseil municipal a décidé de retenir l'offre de ce bureau d'études, à 20 voix pour, 1 voix contre et son pouvoir, 1 abstention et son pouvoir.

- demandes de subvention

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité des votants, de solliciter le financement suivant du schéma directeur d'assainissement :

- Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 37 %
- Conseil Départemental de l'Orne : 20 %

ADOPTÉ : à l'unanimité des votants

6° Décision modificative

Il est proposé la décision modificative suivante sur le budget général :

- élargissement de l'accès au cimetière du Vieux Bourg à Colonard-Corubert (3 200 €),
- création de sanitaires à la mairie déléguée de Saint Jean de la Forêt (+ 1700 €).

BUDGET PRINCIPAL					
DM 2					
section de fonctionnement					
dépense			recette		
chapitre	022			chapitre	
article	022	Dépenses imprévues	-3 200,00	article	
chapitre	023			chapitre	
article	023	Virement à la section d'investissement	3 200,00	article	
chapitre				chapitre	
article				article	
TOTAL			0,00	TOTAL	0,00
section d'investissement					
dépense			recette		
chapitre	21			chapitre	021
article	2151 op 1703	Réseaux de voirie	-1 700,00	article	021
chapitre	21			chapitre	
article	21311 op 2106	Constructions - hôtel de ville	1 700,00	article	
chapitre	21			chapitre	
article	2116 op 1702	Cimetière	3 200,00	article	
TOTAL			3 200,00	TOTAL	3 200,00

Le conseil municipal a approuvé à 22 voix pour (24 votants – 1 abstention et son pouvoir), cette décision modificative.

Les travaux de création de sanitaires à la mairie déléguée de Saint Jean de la Forêt sont terminés. Le besoin de financement supplémentaire de 1 700 € pour la réalisation de ces travaux est prélevé sur les travaux de voirie à la Guignière moins élevés que ceux prévus au budget. Ils vont débiter le 24 octobre et seront effectués par l'entreprise Démo TP.

7° Compte-rendu de la réunion avec le Te61 sur l'éclairage public

Monsieur le Maire et monsieur Olivier Potts ont fait un compte-rendu de cette réunion qui consistait à faire un point sur l'existant et faire des projections pour remplacer les éclairages existants par un éclairage en LED et donc effectuer des économies d'énergie. Il y a 347 luminaires sur Perche en Nocé à ce jour.

2 axes prioritaires ont été proposés par monsieur Bêland chargé d'affaires au Te61 :

- ⇒ remplacement de 26 luminaires à vapeur de mercure en LED dont le coût estimés à 4 963 € déduction faite de la prise en charge par le Te61 de 70 % du coût TTC hors remplacement des mâts,
- ⇒ remplacement de 132 luminaires en sodium (170 watts) en LED soit 71 watts estimés à 69 463 € H.T. déduction faite de la prise en charge par le Te61 de 40 % du coût TTC.
- ⇒ Les couleurs des lampes seront choisies conformément aux exigences de la Trame Noire.

Le remplacement sera effectué par tranche pour avoir une luminosité cohérente.

D'autre part, la commune remplacera les lampes à l'intérieur des bâtiments publics, d'abord sur les lieux utilisés quotidiennement.

8° Gratification d'un stagiaire

Un jeune mineur domicilié à Saint Aubin des Grois a effectué un stage de trois semaines sur Perche en Nocé. Il est proposé de lui attribuer une gratification de 150 € (50 € par semaine).

Le conseil municipal a décidé de prendre une délibération pour entériner ce principe : gratification de 50 € par semaine de stage pour les stagiaires mineurs.

ADOPTÉ : à l'unanimité des votants

9° Repas des anciens

Martine Biffard, en charge de ce dossier, fait part que le traiteur choisi est le restaurant traiteur la Forge de Champrond en Perchet au prix de 32 € par personne. Une animation musicale est prévue à la fin du repas.

10° Questions orales

- Cérémonie du 11 novembre : rassemblement cette année à Saint Pierre la Bruyère.
- Un pot d'accueil du nouveau médecin a eu lieu le 14 octobre. Rencontres à venir avec d'autres médecins. Le Médicobus a reçu 10 000 € par le Crédit Agricole.
- Commission Economie Cœur du Perche - Patrick Lenaerts présente un compte-rendu de la dernière commission :
 - o Atelier Pur Perche : démarrage de l'activité début janvier 2023,
 - o Projet de cidrerie sur le terrain communal de Colonard : le dossier déposé par l'architecte ne rentre pas dans le budget du demandeur. Budget à revoir.
 - o Zone du Musset à Condé sur Huisne, projet de construction d'un bâtiment de 600 m² avec panneaux solaires sans affectation du bâtiment,
 - o Extension d'un parking pour les établissements Dubant, entreprise de transport. Déblaiement à faire.
- Accord par le conseil de l'ordre des Médecins et par le président du PSLA pour le rattachement des professionnels de santé de Nocé au PSLA de Berd'huis-le Theil-Bellême,
- Début des travaux de réfection des cheneaux de l'église de Dancé par l'entreprise BQT le 24 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 21H25.

Le Maire,



Pascal PECCHIOLI

Le secrétaire de séance,



Catherine BOUCAULT